

*CONSEIL ECONOMIQUE
& SOCIAL*

République de Côte-d'Ivoire

*COMMISSION ADHOC SUR LA CONCERTATION
NATIONALE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR*

**RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET
SOCIAL RELATIF A LA CONCERTATION
NATIONALE SUR L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Septembre 1997

A l'invitation du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique, Monsieur le Président du Conseil Economique et Social a désigné 20 Conseillers Economiques et Sociaux pour participer à la Concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur, des 30 Septembre et 1^{er} Octobre 1997.

Une Commission adhoc a été ainsi mise en place pour organiser les réflexions du Conseil Economique et Social sur les grands problèmes de l'Enseignement Supérieur d'une part, et formuler des suggestions et recommandations, d'autre part.

S'il se confirme que les délégués travailleront en commissions spécialisées après la Déclaration du Chef de l'Etat, les Conseillers Economiques et Sociaux s'inspireront de ces échanges internes dans les différentes commissions où ils s'inscriront.

La composition de la commission adhoc ainsi que son bureau sont donnés en annexe du présent rapport.

La commission a retenu d'examiner cinq problèmes majeurs qui minent notre Enseignement Supérieur, qui sans constituer loin s'en faut la totalité des préoccupations des partenaires de la formation au Supérieur, en représentent probablement l'essentiel.

Il s'agit :

- des problèmes pédagogiques,
- de la professionnalisation des filières de l'Enseignement Supérieur
- des conditions de vie des étudiants
- de la valorisation de la fonction enseignante
- et de la Recherche.

I - DE LA PEDAGOGIE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1.1. Le Constat

On note essentiellement les effectifs pléthoriques d'étudiants dans les universités contrastant gravement avec les moyens limités et obsolètes.

Ainsi, malgré les efforts ces dernières années du Gouvernement en matière de construction d'infrastructures et de décentralisation, les locaux demeurent insuffisants face à la poussée démographique quasi-exponentielle de la population estudiantine.

Les équipements didactiques, entre autres les bibliothèques universitaires et autres laboratoires sont obsolètes et insuffisants.

Le tableau s'aggrave avec l'insuffisance tant quantitative que qualitative des Ressources Humaines d'encadrement (enseignants) et d'appui (Techniciens Supérieurs), imputable pour l'essentiel à la dégradation des conditions de vie du personnel de l'Enseignement Supérieur (raccrochage et manque de considération et autres frustrations).

1.2. Les Suggestions et Recommandations

La Commission suggère :

- 1) - La poursuite de la décentralisation par le renforcement et la création de centres universitaires à l'intérieur du pays pour désengorger des établissements comme l'Université de Cocody par exemple.
- 2) - L'instauration d'un minimum de sélection à l'entrée des Universités pour ne retenir que les bacheliers aptes aux études supérieures et motivés à réussir.

- 3) - L'optimisation de l'utilisation des capacités d'accueil des Grandes Ecoles professionnelles publiques du pays : - ouvrir plus de places aux concours d'entrée dans les écoles débouchant sur des emplois publics étant entendu que tout le monde passe un concours pour l'occupation des postes budgétaires, - permettre aux Grandes Ecoles de former plus d'étudiants dans leurs cycles courts.
- 4) - L'encouragement au développement de Grandes Ecoles privées fiables par la pertinence et la qualité de leurs filières, de leurs programmes et de leurs corps enseignants.
- 5) - La création d'universités privées.
- 6) - La réalisation de constructions plus fonctionnelles , moins onéreuses et à l'entretien plus facile. (matériaux locaux, ventilation plutôt que climatisation etc...)
 - l'autonomie des universités pour développer du partenariat avec le secteur économique et l'étranger aux fins d'accroître leurs ressources propres pouvant aider à améliorer leurs moyens.
 - le relèvement des droits d'inscription étudié comme une contribution raisonnable des étudiants aux coûts de leur formation supportés jusqu'ici par la collectivité.

Pour ce qui est du cas particulier et préoccupant de l'année académique 1996-97, la commission recommande qu'à titre exceptionnel plusieurs sessions d'examen puisse être organisées dans les facultés où les cours ont été perturbés quitte à demarrer l'année universitaire nouvelle, en mars 1998.

Les facultés qui n'ont pas connu de perturbations continuent à fonctionner suivant le calendrier traditionnel et normal.

II - DE LA PROFESSIONNALISATION DES FILIERES

2.1. La problématique

Le malaise à l'université ne tiendrait-il pas du fait que, de plus en plus, de nombreuses filières forment des étudiants sans débouchés professionnels ?

La professionnalisation, au centre de la nouvelle Reforme se veut la voie privilégiée pour assurer l'adéquation formation-emploi dans les Universités.

2.2. Les suggestions et recommandations

La professionnalisation est une initiative louable à encourager. Elle suppose une véritable approche marketing, partant des besoins réels ou potentiels du système productif en matière d'emplois, pour mettre en place les filières de formation en amont.

Il faut diversifier la formation vers de nouvelles filières technologiques plutôt que dupliquer les filières existantes dans les nouveaux centres universitaires (cas des universités de Cocody et d'Abobo - Adjamé).

Il importe d'assurer, la formation permanente des enseignants, l'ouverture sur le milieu professionnel pour garantir la qualité de la formation dans les nouvelles filières tournées vers l'emploi qui lui même évolue, de charge de contenu avec les progrès technologiques de plus en plus rapides.

III - DES CONDITIONS DE VIE DES ETUDIANTS

3.1. Le constat

a) - Les bourses d'étude

Le nombre de bénéficiaires est insuffisant comparé à la population d'étudiants. Les étudiants contesteraient par ailleurs les critères et les conditions d'attribution, l'opacité de sa gestion et la faiblesse de son montant.

b) - Les cités universitaires

Le nombre de lits est insuffisant. On assiste quelquefois à des abus ou laxisme dans les attributions, qui aboutissent à des dérapages comme la sous-location ou à des sureffectifs d'occupants des chambres.

c) - La représentation syndicale et la politique à l'Université

L'ex-Fesci demeure malgré son statut, un interlocuteur obligé par son audience. De part sa nature, l'Université se prête aux débats politiques et est devenue par la force des choses un terreau politique privilégié avec le développement du multipartisme.

3.2. Les Suggestions et recommandations

1. Un message de vérité doit être délivré aux étudiants, l'Etat providence a vécu, la bourse est une aide d'étude et non un droit. Son montant doit être étudié pour correspondre au minimum nécessaire pour étudier. Sa durée devra être calquée sur l'année scolaire, soit 9 mois.
2. Les critères d'attribution doivent être le mérite. Ils doivent être appliqués avec rigueur et dans la transparence.
3. Il faut être créatif pour imaginer des systèmes de prêts d'études par les institutions financières adaptées à notre environnement.
4. La Commission suggère la création des Fonds Sociaux pour le financement des études, à l'instar des autres fonds sociaux ouverts au profit de d'autres groupes sociaux.
5. Les Autorités sont invitées à promouvoir le système des bourses privées pour étudiants méritants : Communes, Entreprises, Fondations, ONG.
6. Pour ce qui est des arriérés de bourse revendiqués par les étudiants, il est suggéré de se référer aux conclusions de la commission mise en place à cet effet au sein de l'Université.
7. Il est recommandé la privatisation de gestion des cités universitaires actuelles et la promotion des cités privées à des loyers étudiés.
8. Les critères d'attribution doivent être transparents et appliqués rigoureusement.

9. Pour ce qui relève de la Cité Universitaire de Yopougon, il convient de noter qu'il s'agit du patrimoine de l'Etat dont la première destination était le logement des agents de l'Etat et que rien ne justifie l'attribution aux étudiants.

10. Pour des travaux de maintenance et pour faciliter les attributions, il est recommandé, la libération des chambres à la fin de chaque année universitaire.

IV - DE LA VALORISATION DE LA FONCTION ENSEIGNANTE

4.1. Le constat

Il est à noter la démotivation de la plupart des Enseignants ayant pour causes entre autres :

- la baisse des salaires à l'issue du rattachement pour les nouveaux, le surcroît de travail dû aux sureffectifs, l'insuffisance des équipements, l'absence de considération et la crise d'autorité.
- la non-valorisation de l'expertise nationale disponible dans les Universités et la retraite à 60 ans (théoriquement) des enseignants, constituent d'autres motifs de désintérêt grandissant vis-à-vis de la fonction Enseignante.

4.2. Les suggestions et recommandations

- La commission suggère une révalorisation effective et immédiate de la rémunération des Enseignants par tous moyens, faute de quoi les investissements réalisés au prix de sacrifices importants et la recherche de l'excellence seront sans impact effectif.
- Elle recommande qu'une autonomie financière, économique et d'action, soit laissée aux Universités pour se doter de moyens capables d'assurer leur image de marque et leur fonction dans la Société.
- L'expertise nationale doit être à compétence égale utilisée en priorité par l'Etat et le secteur privé, notamment, celle disponible dans les Universités.
- Enfin la commission recommande la retraite à 65 ans pour les Enseignants du Supérieur pour optimiser les investissements intellectuels supportés par la collectivité.

V - DE LA RECHERCHE

5.1. Le constat

Les difficultés liées au développement de la Recherche à l'Université sont dues à des groupes de problèmes déjà évoqués :

■ les problèmes pédagogiques et les conditions de vie et de travail des enseignants. L'insuffisance des équipements, leur obsolescence, le manque de matières d'oeuvres, la suroccupation des enseignants, le nombre limité de techniciens supérieurs et de professeurs de rang A, ne créent pas un environnement propice au développement de la Recherche universitaire.

Celle-ci est pourtant une nécessité non seulement, pour l'amélioration des compétences des Enseignants, mais aussi, pour leur promotion et la renommée des Universités.

5.2. Les suggestions et recommandations

Il faudra créer des structures au sein des facultés, en ce qui en tient lieu, pour observer et ou démarcher des opportunités de recherches financées tant au plan national qu'au plan extérieur.

La recherche de l'autonomie de l'Université devra la conduire à s'ouvrir plus aux possibilités de finacement extérieures et à participer à des réseaux de recherche au plan international.

Au terme de ses réflexions, la Commission insiste sur l'importance capitale des Ressources Humaines pour le développement de tout pays. Elle exhorte les partenaires de l'enseignement à faire preuve de responsabilité pour permettre à notre pays de ne pas rater son entrée dans le XXI ème siècle. Un pays sans jeunesse bien préparée et qualifiée pour les défis du futur court à sa ruine.

La Reforme si utile et nécessaire aura besoin d'une large concertation et du soutien de tous les acteurs du système éducatif pour réussir.

Aussi, la commission salue l'initiative du Chef de l'Etat et mettra tout en œuvre au cours des différents travaux pour faire entendre la voix du consensus et de l'intérêt non partisan.